

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE REBENACQ

Séance du 22 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SANZ Alain, Maire.

Date de la convocation : 16 octobre 2024

Présents : Mmes BAILLEUL, CHAUSSADE, POUYOUNE-HORGUE, RULLIER, TOULOU

Mrs BARRAQUE, CACHELOU, DUPONT, SANZ

Absents : Madame SEGUIN et Messieurs ARAUJO, CATALAA, LEVEL

Excusé : Mr GRAGNON, qui a donné procuration à Mr CACHELOU

Secrétaire : Mr BARRAQUE Gilbert

DÉLIBÉRATION N° 43 :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 10

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE, le procès-verbal présenté et annexé à la présente.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire,


Alain SANZ

